L'éco-label européen pour les détergents pour vaisselle à la main

Décision 2001/607/CE de la Commission du 19 juillet 2001
JO L 214 du 8 août 2001
Critères valables jusqu'au 19 juillet 2004

Couvre tous les détergents destinés à laver à la main plats, vaisselle, couverts, batterie de cuisine et autres ustensiles de cuisine

En Europe, la sensibilité du public aux questions environnementales a eu une influence considérable sur les procédés de fabrication utilisés par les fabricants de détergents. L'accent a donc été mis non seulement sur le développement de produits plus innovants, efficaces et raffinés, mais aussi sur les moyens à utiliser pour réduire leurs incidences sur l'environnement.

De plus, la présence croissante de marques propres sur le marché des détergents est un facteur qui intensifie la concurrence entre les fabricants et les distributeurs, ainsi qu'entre les distributeurs. Un accroissement spectaculaire de la concurrence est attendu, et les marques propres devraient gagner des parts de marché considérables au cours des cinq prochaines années. Comme en atteste la multiplication des produits «verts» ou revendiquant des caractéristiques écologiques, les distributeurs perçoivent l'environnement comme un élément important pour différencier leurs propres produits des grandes marques établies.

Le renforcement des exigences environnementales et la nécessité, pour les fabricants comme pour les distributeurs, de différencier leurs produits, plaident en faveur de l'utilisation du label écologique européen.

Le label écologique européen, qui est le seul signe de qualité environnementale certifié par un organisme indépendant et reconnu dans toute l'Europe, constitue une chance unique de répondre aux attentes de vos clients.

Apposer l'éco-label sur vos produits signifie qu'ils possèdent les atouts suivants:

- Aptitude à l'emploi
- Limitation des substances nocives pour l'environnement aquatique
- Biodégradabilité accrue
- Réduction des emballages
- Sécurité du produit
- Mode d'emploi pour une utilisation respectueuse de l'environnement

DONNEZ À VOTRE PRODUIT UN SIGNE CRÉDIBLE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE…
DEMANDEZ DÈS MAINTENANT LE LABEL ÉCOLOGIQUE EUROPÉEN

Pour recevoir l'éco-label européen, les détergents pour vaisselle à la main doivent répondre aux critères écologiques et de performance suivants

Analyse de cycle de vie

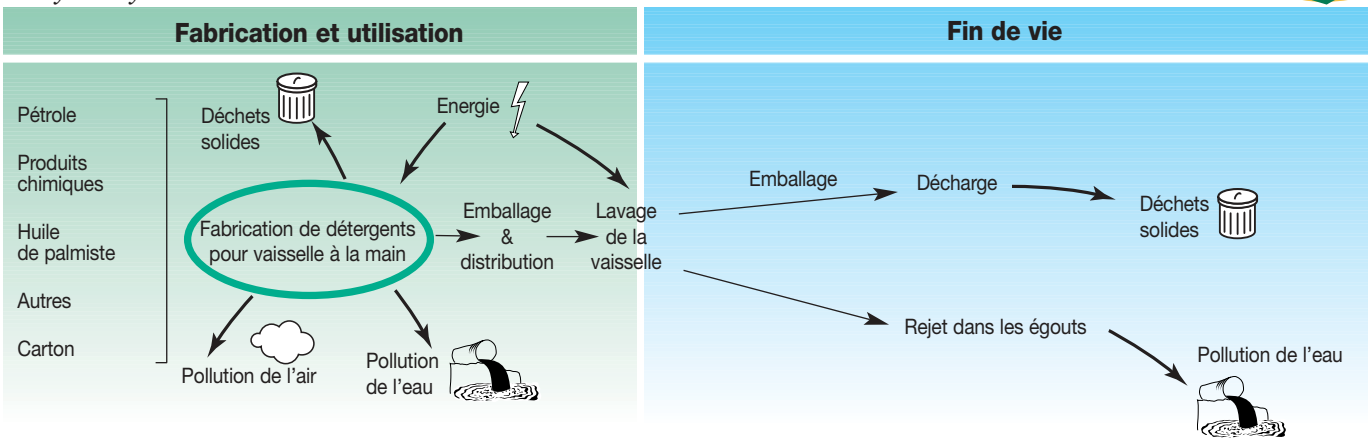

CRITÈRES ÉCOLOGIQUES

Information aux consommateurs pour une utilisation respectueuse de l'environnement

Les informations suivantes figurent sur l'emballage:

- La mention: "Pour laver le plus efficacement possible, économiser l'eau et l'énergie et protéger l'environnement, immergez la vaisselle au lieu de la laver au jet du robinet, et respectez les doses recommandées. Un lavage efficace ne nécessite pas une quantité de mousse importante".
- Pictogrammes et informations recommandant un dosage correct pour la vaisselle normalement sale et très sale.
- Indication du nombre approximatif de lavages qu'une bouteille permet d'effectuer.
- Étiquetage concernant les ingrédients conformément à la Recommandation 89/542/CEE de la Commission, mention des parfums utilisés dans le produit.
- Pas d'affirmation relative à une action antimicrobienne.

Limitation de l'utilisation de substances nocives pour l'environnement aquatique

- Volume critique de dilution-toxicité < 170 l/dose en g par l d'eau de vaisselle.
- Tout agent tensio-actif doit être facilement biodégradable et doit être biodégradable en conditions d'anaérobiose. Quantité par lavage ≤ 0,4 g/dose en g par l d'eau pour la vaisselle sale.
- Pas d'alkyl phénol éthoxylates (APEO), de composés quaternaires d'ammonium, de trichlorocarbone, de EDTA (éthylène-diamine-tétra-acétate), de NTA (acide nitrilo-triacétique), de solvants de type polyglycol et de nitromuscs et muscs polycycliques.
- Pas d'ingrédients classés comme cancérogènes, mutagènes ou tératogènes conformément à la Directive 67/548/CEE.
- Certains biocides nécessaires à la conservation du produit sont autorisés (s'ils ne sont pas susceptibles de bio-accumulation).
- Parfums produits suivant le code de bonne pratique de l'Association internationale des matières premières pour la parfumerie (IFRA).
- Uniquement teintures ou agents colorants autorisés par les Directives 76/768/CEE et 94/36/CEE.

Réduction des déchets d'emballage

- Coefficient volumétrique d'emballage (CVE) ≤ 1,9 (ne s'applique pas si matériaux recyclés ≥ 50%).
- Emballage facilement séparable en éléments d'une seule matière.
- Marquage des plastiques conformément à la Directive 94/62/CE.
- Étiquetage des emballages recyclés conformément à ISO 14021.

CRITÈRES DE PERFORMANCE

Le produit doit être apte à l'emploi et répondre aux besoins des consommateurs.

Cette fiche de synthèse a pour but de fournir une information d'ordre général.
Pour une information plus détaillée sur les critères et pour savoir qui contacter dans votre pays pour obtenir l'éco-label, veuillez consulter le site Internet suivant:

http://europa.eu.int/ecolabel

Illustrations: Véronique Hariga
Production: Qwentès s.a.

Commission européenne